

## L'aide-mémoire du voyageur

- ✓ Information sur le pays de destination
- ✓ Itinéraire et budget
- ✓ Assurance-maladie et assurance voyage
- ✓ Passeport : vérifier la date d'expiration, faire des photocopies
- ✓ Visas
- ✓ Double citoyenneté : pose-t-elle problème?
- ✓ Vaccins, médicaments, ordonnances, certificat médical, fournitures médicales
- ✓ Enfants : voir à ce qu'ils aient leur propre passeport, prendre des arrangements pour la garde, obtenir des documents certifiés, etc.
- ✓ Rapporter des biens : reçus d'achat, dispositions spéciales pour les aliments, les animaux, les plantes, etc.

**N'oubliez pas de mettre la présente brochure dans vos bagages. Elle pourrait vous être plus utile que vous ne l'imaginez.**

Apprenez quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

À l'étranger, les lois du pays que vous visitez s'appliquent également à vous. Ne tenez pas pour acquis que, parce que vous êtes citoyen canadien, vous êtes au-dessus des lois étrangères.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination

est réputé dangereux. Consultez les sections « Conseils aux voyageurs », « Bulletin de voyage hebdomadaire » et « Actualités » de notre site Web pour obtenir des renseignements à jour sur la sécurité, les questions de santé, les exigences d'entrée et les visas pour 225 destinations étrangères. Ces renseignements sont accessibles 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

Pour être prêt au cas où vous connaîtrez des difficultés à l'étranger, trouvez **avant de partir** où est situé le bureau du gouvernement du Canada le plus proche du lieu où vous séjournerez. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone des bureaux du gouvernement

canadien à la fin de la présente brochure. La version diffusée sur Internet contient également leurs adresses de courrier électronique et de site Web.

Quand vous voyagez, vous pouvez utiliser le service *Canada Direct*, un système téléphonique interurbain automatisé qui vous permet de téléphoner au Canada ou dans d'autres pays par l'entremise d'un réseau de télécommunications canadien. Pour vous procurer les numéros d'accès à *Canada Direct*, rétéléz-vous à la liste à la fin de cette brochure.

En voyage, pour connaître les dernières nouvelles, écoutez Radio Canada International (RCI) ou consultez le site Web de RCI. Radio Canada International diffuse également les messages émanant du gouvernement canadien en cas d'urgence. Pour obtenir un indicateur des fréquences et des heures de diffusion dans les différentes parties du monde, consultez RCI.

### Votre passeport

Votre passeport est la meilleure preuve de votre citoyenneté canadienne. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que ceux des membres de votre famille sont valides.

Vous trouverez des formulaires de demande de passeport dans Internet, aux bureaux des passeports, aux comptoirs postaux et dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

### Changements importants

À la suite des attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis, les mesures de sécurité entourant les demandes et les renouvellements de passeport ont été resserrées. Voici quelques-uns des changements importants qui ont été apportés :

*Avril 2002 : Un nouveau passeport pour une sécurité accrue*

Grâce aux applications les plus récentes de l'imagerie numérique et à des dispositifs de sécurité d'avant-garde, le nouveau passeport canadien continuera de figurer parmi les passeports les plus sûrs et les plus modernes au monde. Les passeports délivrés avant cette date seront valides jusqu'à leur date d'expiration. (Pour en savoir plus, consultez le site Web du Bureau des passeports.)

*À chacun son passeport*

Depuis le 11 décembre 2001, **les enfants canadiens doivent avoir leur propre passeport** pour voyager. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant au passeport de l'un de ses parents. Cette